



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAU Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETTITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 9.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) Marchaux : Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

**Étaient absents :** **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Miserey-Salines : Daniel JOLY Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Thoraise : Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** Bernard GAVIGNET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

**Mandataires :** G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

**Délibération n°2011/001586**

**Rapport n°2.1 - Tramway - Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot**

## Tramway - Participation financière du Conseil Général aux travaux de confortement du Pont Canot

**Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président**

**Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements**

Inscription budgétaire	
AP-AE/CP « Réalisation de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT)	Montant de l'AP-AE : 228 M€ Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %  Montant du CP 2011 : 26 493 700 € HT  Montant de l'opération (déjà intégré dans l'AP-AE/CP actuelle) : <ul style="list-style-type: none"><li>• en dépenses : 2,4 M€ HT</li><li>• en recettes : 1,2 M€ HT</li></ul>
<b>Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016</b>	

### Résumé :

Dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, il est prévu des travaux de déconstruction et reconstruction du Pont Battant, mais aussi des travaux de confortement et de gros entretien d'autres ouvrages, dont le pont Canot, propriété du Conseil Général.

Dans le cadre d'une participation sur travaux sur le pont Canot, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assure la maîtrise d'ouvrage, il est proposé de valider le plan de financement correspondant afin de pouvoir solliciter des subventions de la part du Département du Doubs à hauteur de 50 %.

### I. Contexte et présentation générale de l'opération

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a définitivement arrêté son projet de 1<sup>ère</sup> ligne de tramway :

- une ligne en Y de 14,5 km sur les communes de Besançon et Chalezeule, reliant la ZAC des Hauts du Chazal à la zone économique des Marnières,
- un passage dans le centre ville de Besançon, par le pont Canot, le quai Veil Picard, la place Jouffroy d'Abbans, le pont Battant, la place de la Révolution, la rue Elysée Cusenier, jusqu'au pont de la République.

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2011, le projet de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de l'agglomération bisontine a été déclaré d'utilité publique.

La réalisation de ce projet d'envergure consiste non seulement en la construction d'une infrastructure de transports collectifs mais aussi, dans une très importante mesure, un catalyseur d'aménagements urbains conséquents.

Ainsi, outre les ponts Charles de Gaulle et Battant, 2 autres ouvrages figurent sur le trajet de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon : le pont Canot et le pont de la République.

## **II. Travaux et calendrier**

Construit en 1949 et élargi 30 ans plus tard, le pont Canot, long de 100 m, offre aujourd'hui 2 x 2 voies de circulation et 2 trottoirs.

Pour accueillir le tramway, il va devoir subir des travaux de confortement des arcs (fibre carbone), des hourdis et des voiles (béton armé) pour pallier certaines insuffisances structurelles.

Lancé au 2<sup>nd</sup> semestre 2012, le chantier comprendra également le traitement des fissures, la protection de la travée rive gauche, des réparations courantes (purges, ragréage, jointement des maçonneries...) ainsi que la réfection de l'étanchéité et de la couche de roulement. La livraison du pont Canot rajeuni et adapté au tramway est programmée pour début 2013. Une fois les rails posés, il abritera alors 2 voies de circulation, 2 voies de tramway et 2 trottoirs.

Le maître d'œuvre de ces travaux vient d'être désigné : il s'agit du bureau d'étude ARCADIS. Sa mission est donc désormais lancée (octobre 2011)

Les marchés de travaux seront attribués au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Les travaux seront ainsi lancés d'ici mi-2012.

La fin des travaux est prévue pour début 2013.

## **III. Budget et plan de financement**

### **A/ Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des travaux de confortement et de gros entretien du pont Canot, dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway est estimé à 2 400 000 € HT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'étant pas propriétaire, ni gestionnaire de l'ouvrage, aucun coût de fonctionnement et de gestion de l'ouvrage ne sont prévus au terme des travaux (remise de l'ouvrage au propriétaire).

### **B/ Plan de financement prévisionnel**

En complément du financement global du projet de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, il est proposé de solliciter, au titre d'une participation sur travaux sur l'ouvrage d'art spécifique du pont Canot, propriété du département, le Conseil Général du Doubs dans le cadre de la dotation aux projets territoriaux ou des aides traditionnelles.

La position actuelle du Conseil Général repose sur un fléchage de 1 M€, sur les 1,2 M€ demandés, sur la dotation aux projets territoriaux, le solde relevant des aides traditionnelles. La dotation annuelle aux projets territoriaux étant d'1,5 M€, la CAGB poursuit ses démarches auprès du Conseil Général pour que le présent financement s'inscrive totalement dans les aides traditionnelles (le Pont Canot est propriété du Conseil Général), n'obérant pas ainsi les capacités de financement des autres projets territoriaux du périmètre de l'Agglomération.

<b>Financiers</b>	<b>Montant sollicité (en € HT)</b>	<b>Taux</b>
<b>CG25</b>	1 200 000 €	50 %
<b>CAGB</b>	1 200 000 €	50 %
<b>TOTAL ESTIME</b>	2 400 000 €	100 %

**A l'unanimité, 17 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :**

- se prononce favorablement sur le plan de financement relatif aux travaux de confortement du Pont Canot,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions de la part du Département du Doubs.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 17

